

Distr.
GENERALE

A/47/116
3 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 107 de la liste préliminaire*

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

L'évaluation des programmes des Nations Unies : analyse
générale; comment rendre l'opération plus utile

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrophes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. EVALUATIONS ENTREPRISES DE 1984 A 1991	2 - 33	3
A. Auto-évaluations effectuées de 1986 à 1991 ...	2 - 12	3
B. Evaluations approfondies effectuées de 1984 à 1991	13 - 18	8
C. Examen des rapports d'évaluation par des organes intergouvernementaux ou des groupes d'experts	19 - 33	10
III. RESSOURCES CONSACREES A L'EVALUATION	34 - 45	13
A. Capacité des services d'évaluation	34 - 42	13
B. Ressources affectées à l'auto-évaluation	43 - 45	17

* A/47/50.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	46 - 66	17
A. Résumé des principales conclusions	46 - 51	17
B. Recommandations	52 - 62	19
C. Calendrier des évaluations approfondies	63 - 66	21

ANNEXE

Auto-évaluations prévues durant la période 1992-1997		24
--	--	----

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport réunit en un seul document deux études que le Comité du programme et de la coordination (CPC) avait demandé au Secrétaire général d'établir pour sa trente-deuxième session. Il s'agit des études concernant, l'une le renforcement du rôle des évaluations et l'intégration de leurs conclusions dans la conception et l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, l'autre le calendrier des évaluations approfondies à venir 1/.

II. EVALUATIONS ENTREPRISES DE 1984 A 1991

A. Auto-évaluations effectuées de 1986 à 1991

1. Sujet de l'évaluation

2. L'auto-évaluation a été pratiquée de 1986 à 1991 à titre d'essai et pour certains programmes seulement. Le pourcentage de sous-programmes évalués est resté faible dans la plupart des organismes, sauf à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui ont l'une et l'autre évalué plus de 80 % de ces activités. Le tableau 1 ci-dessous indique pour les quatre domaines considérés le nombre et le pourcentage de sous-programmes évalués. Il est prévu d'évaluer au moins une fois la quasi-totalité des sous-programmes pendant l'actuel plan à moyen terme, c'est-à-dire entre 1992 et 1997. Le calendrier de ces auto-évaluations figure à l'annexe II.

Tableau 1

Sous-programmes ayant fait l'objet d'une auto-évaluation
 entre 1986 et 1991

Domaine	Nombre total de sous-programmes	Nombre de sous-programmes évalués	Pourcentage de sous-programmes évalués
Affaires politiques, juridiques ou humanitaires	74	8	11
Information	3	2	67
Affaires économiques et sociales	334	147	44
Services communs	<u>61</u>	<u>13</u>	21
Total	<u>472</u>	<u>170</u>	36

2. Méthodes de collecte des données

3. Les méthodes les plus fréquemment utilisées pour recueillir des éléments d'appréciation ont été l'étude des dossiers internes et autres documents (pour 142 évaluations), les questionnaires (63 évaluations) et les libres entretiens (23 évaluations). Trente-cinq évaluations ont reposé à la fois sur des examens de documents et sur des questionnaires. Dans certains cas, on a également analysé les ventes de publications, les demandes de publications et de services consultatifs et/ou l'écho dans la presse.

4. Soixante-trois directeurs de sous-programmes ont essayé de se baser sur les éléments fournis par les questionnaires. Mais, a-t-on souvent dit, le faible taux de réponses à ceux-ci était l'une des difficultés des auto-évaluations. De nombreux responsables se sont contentés de reconnaître l'utilité des questionnaires sans essayer d'obtenir davantage de réponses. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales internationales) a fait exception en relançant par télécopie et téléphone les destinataires d'un questionnaire qu'il avait envoyé par courrier, ce qui lui a permis d'obtenir 63 % de réponses de plus.

5. On a indiqué bien des fois que les questionnaires insérés dans des publications ne suscitaient que peu de réponses, et par conséquent ne permettaient pas de réunir des éléments d'appréciation significatifs. Néanmoins, la Division de la population de la CESAP a pu recueillir de cette façon d'importants renseignements sur l'accueil fait à ses publications. L'un des questionnaires, par exemple, n'a suscité qu'un petit nombre de réponses (403) mais la répartition de celles-ci correspondait de très près à la distribution, dans le pays et la région, de la publication évaluée dont la Division a pu, en analysant ces réponses, identifier les principaux utilisateurs. Le même questionnaire a également été très utile pour recueillir des informations sur d'autres éléments importants, par exemple pour déterminer les domaines prioritaires. La CNUCED indique elle aussi que les questionnaires insérés dans ses publications de fond ont en général été une bonne source de renseignements. Ceux-ci sont analysés, et les résultats sont consignés dans la base de données du service de l'évaluation et de la coordination des programmes, qui s'appuie sur ces réponses et celles qui sont faites à d'autres questionnaires envoyés par courrier pour faire périodiquement un bilan général des enquêtes sur les lecteurs de ces publications.

6. Bien que les questionnaires n'aient suscité qu'un petit nombre de réponses, plusieurs responsables de sous-programmes ont pu recueillir des renseignements utiles en posant des questions précises. Mais bon nombre de questionnaires ne comportent encore que des questions générales, par exemple sur la qualité ou l'utilité globale d'une publication ou d'un atelier. Les responsables peuvent ainsi être amenés à conclure que les utilisateurs sont satisfaits des publications ou services offerts. On sait que les appréciations portées sur des produits gratuits sont presque toujours positives si le questionnaire d'enquête ne pose pas une série de questions qui creusent le sujet 2/. Il importe aussi, pour que les données recueillies soient fiables, de faire correctement les sondages. Il faut donc continuer d'enseigner à rédiger les questionnaires et à maîtriser les techniques de sondage.

3. Qualité des rapports d'auto-évaluation

7. La qualité des conclusions et recommandations des rapports d'auto-évaluation s'est fortement ressentie des méthodes employées pour recueillir les éléments d'appréciation et de l'efficacité avec laquelle ces méthodes étaient appliquées. Lorsque les responsables des sous-programmes pouvaient poser des questions précises ou glaner suffisamment de renseignements utiles auprès des sources existantes, ils établissaient de bonnes stratégies pour améliorer les résultats des activités qu'ils dirigeaient. Si l'on part du principe que les conclusions doivent être raisonnablement étayées et les recommandations être à la fois précises et applicables, on doit reconnaître que la qualité des rapports des entités qui ont fait appel à leurs propres évaluateurs était généralement supérieure à celle des autres rapports (voir ci-après, troisième partie, la liste des organismes ayant leurs propres services d'évaluation). On a constaté en particulier qu'une forte proportion des rapports de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre (CNUCED/GATT) du commerce international (CCI) contenaient à la fois des autocritiques et de bonnes stratégies pour rectifier les problèmes pouvant exister. Certains rapports d'autres organismes exposaient eux aussi avec franchise les résultats des sous-programmes. Tous ces rapports prouvent à l'évidence que l'auto-évaluation a effectivement une raison d'être.

4. Éléments sur lesquels ont porté les auto-évaluations

8. Le tableau 2 ci-dessous indique les éléments sur lesquels ont généralement porté les auto-évaluations, avec le nombre de rapports correspondants et le pourcentage de ceux de ces documents dont la qualité était suffisante ou satisfaisante. La plupart des rapports portaient sur deux ou moins des aspects indiqués ci-dessus. Bien que les directeurs de sous-programmes soient, semble-t-il, désireux de mesurer l'utilité et la qualité de leurs produits et services, on trouve relativement peu de rapports à ce sujet qui soient bons, ou au moins suffisants. Cela tient peut-être en partie au fait que l'on a presque toujours recueilli les éléments d'appréciation au moyen d'un questionnaire, sans suffisamment s'attacher à susciter plus de réponses que ce n'est habituellement le cas. Parmi les rapports qui évaluaient la conception des programmes, à peu près 60 % avaient repris tous les éléments (problèmes à traiter, objectifs, stratégies) énumérés dans le plan à moyen terme et mesuraient l'utilité des activités de ces points de vue. Les autres rapports cherchaient à déterminer dans quelle mesure ces catégories étaient pertinentes dans les cas particuliers considérés. Les circonstances dans lesquelles les programmes des Nations Unies sont réalisés changeant constamment, il est souvent nécessaire de mesurer l'utilité des sous-programmes, de même que leur degré de réussite, par rapport aux besoins et priorités du moment. La plupart des auto-évaluations portant sur les opérations d'exécution ou les besoins étaient de bonne qualité. L'intérêt que porteront les directeurs de sous-programmes à cette catégorie d'informations, qui peuvent être mises immédiatement à profit pour résoudre les éventuels problèmes ou réorienter les opérations, a peut-être joué un rôle à cet égard.

Tableau 2

Eléments sur lesquels ont porté les évaluations

Élément considéré	Nombre de rapports considérant cet élément	Pourcentage de rapports dont le Groupe central d'évaluation a jugé la qualité suffisante ou satisfaisante
Utilité du produit/service	71	56
Conception du programme	70	60
Qualité du produit/service	68	62
Moyens utilisables	53	70
Utilisation du produit	42	55
Distribution du produit	41	73
Opérations d'exécution	37	81
Coordination	33	55
Evaluation des besoins	14	93

9. Les auto-évaluations ont aussi porté sur l'impact et l'efficacité des sous-programmes. Sur ces points, les rapports étaient la plupart du temps de piètre qualité. Certains responsables confondent évaluation et planification. Quelques-uns, par exemple, ne se rendent pas encore compte du travail qu'exige une évaluation d'impact. Une telle tâche, pour être bien faite, impose d'établir un rigoureux plan d'investigation et requiert beaucoup de temps et de moyens, sans qu'il soit même possible, bien souvent, de dissocier les effets du programme considéré de ceux d'autres programmes ou politiques. Et pourtant, le terme "impact" a souvent été employé pour décrire le résultat, ou l'utilisation du produit, dans l'immédiat, et lorsque c'est la définition retenue, on a conclu à l'impact du sous-programme sans voir aucun lien de cause à effet entre le produit obtenu et les circonstances du moment. Une autre notion mal comprise d'un certain nombre de responsables est celle d'efficacité. Les objectifs des sous-programmes étant souvent définis sous forme d'activités plutôt que de résultats, ce que les responsables appellent l'efficacité dans la réalisation de ces objectifs n'est en fait que l'exécution. Tout cela confirme qu'il est vraiment nécessaire de continuer d'enseigner à planifier et évaluer les programmes.

5. Exploitation des conclusions des évaluations

10. Lorsqu'il s'agit d'exploiter les enseignements des évaluations pour planifier et exécuter les programmes ultérieurs, la façon de procéder la plus fréquemment citée consiste à diffuser les rapports d'auto-évaluation auprès du personnel. Mais l'efficacité de cette méthode n'est pas garantie car on n'est jamais sûr que tous les agents concernés appliqueront d'eux-mêmes ces

conclusions s'ils n'y sont pas tenus. Il y a davantage à attendre des réunions spéciales périodiquement organisées avec des supérieurs (CNUCED, CEA), d'un système de contrôle des évaluations de programmes et projets (CCI, UNRWA), de la présence de l'évaluateur au sein du comité d'examen et d'approbation des projets (CCI, PNUE) ou de l'existence d'un comité d'évaluation (PNUE, HCR).

11. Les responsables des sous-programmes ont exploité les enseignements des évaluations dans plusieurs domaines : pour améliorer la teneur ou la parution des publications (dans 27 services), la formation (21 services), les services consultatifs (10 services), le service des réunions (10 services) et l'information (9 services), et pour établir le budget-programme (7 services) et le plan à moyen terme (6 services). On n'a considéré ici que les unités administratives qui ont donné des exemples précis à ce sujet et il se peut que les conclusions aient été plus largement suivies. Il semble que ces enseignements servent plus à améliorer les publications et la formation que les autres éléments. Neuf services ont fait savoir que le calendrier de leurs auto-évaluations ne leur avait pas permis d'exploiter les conclusions de celles-ci lors de l'établissement du plan à moyen terme 1992-1997.

6. Problèmes sur lesquels les responsables de sous-programmes n'ont pas de prise

12. Il existe un certain nombre de problèmes sur lesquels beaucoup de directeurs de programmes disent n'avoir aucune prise, ou qui doivent retenir l'attention des responsables des services centraux de gestion, par exemple :

a) Les délais nécessaires pour effectuer les formalités et obtenir les autorisations de voyage empêchent les agents des missions d'assistance technique et de services consultatifs d'arriver à temps sur le terrain;

b) Les retards dans l'impression et la distribution des publications nuisent à l'utilité de celles-ci, et en particulier à la validité des données présentées. De même, le fait que les services organiques communiquent tardivement leurs manuscrits perturbe l'organisation du travail du Bureau des services de conférence. (On est en train d'étudier de très près ces questions, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 46/90.);

c) Les incertitudes quant aux dates de lancement des missions de maintien de la paix et autres grandes missions politiques, de même que le peu de temps dont on dispose, une fois ces dates connues, pour préparer les opérations, créent une succession de problèmes. C'est ainsi que les services administratifs, restant dans l'incertitude, ne peuvent pas planifier convenablement, ce qui se répercute sur les services d'appui, en particulier des services qui s'occupent des formalités administratives (services administratifs, service médical, service des voyages et transports), qui doivent accomplir leurs tâches dans de très brefs délais. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques ayant ainsi la priorité, les services organiques s'en ressentent à leur tour.

B. Evaluations approfondies effectuées de 1984 à 1991

1. Les recommandations

13. Au cours de la période 1984-1991, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a étudié, outre les rapports d'activité et les examens complémentaires triennaux, neuf rapports d'évaluation approfondie, portant sur les activités dans les domaines suivants : coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le secteur manufacturier (1984), lutte contre la drogue (1985), population (1986), informatique et systèmes d'information (1987), questions et politiques relatives au développement (1989), droits de l'homme (1989), établissements humains (1990), désarmement (1991) et programme de la Commission économique pour l'Afrique (1991) consacré aux questions et politiques de développement.

14. Le tableau 3 ci-dessous indique, en les regroupant en grandes catégories, le nombre de recommandations formulées dans quatre rapports d'évaluation approfondie, les décisions correspondantes du CPC et le nombre de recommandations appliquées parmi celles qui ont été approuvées. Les domaines d'activité considérés dans ces quatre rapports étaient la lutte contre la drogue, la population, les questions et politiques relatives au développement et les droits de l'homme. Les rapports ont été retenus du fait de l'existence d'examen triennaux.

15. Certaines recommandations portaient sur plusieurs aspects; d'autres étaient difficiles à classer. Toutefois, sur les 115 recommandations présentées, la catégorie la plus importante (39 recommandations) concernait la gestion, c'est-à-dire le processus d'exécution ou le mode d'opération. Les recommandations considérées comme portant sur des problèmes de fond (23) concernaient des questions comme les priorités. Elles ont été distinguées de la catégorie planification et évaluation des programmes (21) qui portait essentiellement sur la conception des programmes et les méthodes.

2. Décisions du CPC; application des recommandations

16. Bien que la catégorie gestion soit la plus importante, la proportion de recommandations approuvées par le CPC dans cette catégorie (51 %) est inférieure à celle de la catégorie planification et évaluation des programmes (76 %). La qualité des rapports d'évaluation et d'autres facteurs tels que les considérations politiques ont peut-être influé sur les décisions du CPC. Au cours des dernières sessions du Comité, certaines délégations ont également dit que les rapports d'évaluation approfondie qui portent dans une large mesure sur des questions de gestion, lesquelles relèvent de la compétence du Secrétaire général, ne leur étaient guère utiles dans leurs délibérations. Dans le passé, il était nécessaire d'étudier les questions de gestion parce que les auto-évaluations n'étaient pas aussi courantes qu'aujourd'hui, mais au cours de la période couverte par le plan à moyen terme actuel (1992-1997), presque tous les sous-programmes doivent faire au moins une fois l'objet d'une auto-évaluation. L'examen des questions de gestion sera en conséquence intégré, sous forme de récapitulatifs des conclusions de l'auto-évaluation, dans les évaluations approfondies, où seront étudiées les questions qui n'auront pas été suffisamment traitées dans les auto-évaluations. Des propositions plus détaillées figurent à la section IV du présent rapport.

Tableau 3

Recommandations des rapports d'évaluation approfondie
 et suite donnée

a)	b)	Décision prise par le CPC				g)
		c)	d)	e)	f)	
Catégorie	Nombre de recommandations présentés dans les rapports	Nombre de recommandations n'ayant pas fait l'objet d'une décision rejetées	notées	approuvées	Nombre de recommandations appliquées	
Gestion	39	0	2	17	20	17
Problèmes de fonds	23	1	1	9	12	10
Planification et évaluation des programmes	21	0	0	5	16	10
Coordination	15	0	0	10	5	3
Examen par des organes intergouvernementaux/experts	10	1	0	7	2	2
Ressources	4	0	2	2	0	-
Personnel	3	0	0	1	2	2

17. Le taux d'application des recommandations approuvées par le CPC est sensiblement moins élevé dans la catégorie planification et évaluation des programmes (63 %) que dans la plupart des autres catégories. Cela s'explique notamment par le fait que bien que les rapports d'évaluation aient souvent recommandé de préciser clairement les objectifs ou de lier les problèmes traités, les objectifs et les stratégies, ces rapports n'éclairaient pas les objectifs non plus qu'ils n'indiquaient la façon d'établir les liens en question. Il était donc difficile d'appliquer des recommandations formulées en termes si généraux. Par contre, les recommandations précises faites en ce qui concerne les questions de gestion ont été appliquées dans une plus large mesure (85 %).

18. Un certain nombre de recommandations préconisaient des études plus approfondies mais n'indiquaient pas comment cela pouvait se faire. Très souvent ces études impliquaient des services d'experts mais les directeurs de programme n'ont pas reçu de moyens financiers ou humains supplémentaires. A

l'avenir, si une enquête ou une étude approfondie est préconisée, il faudra indiquer dans les rapports d'évaluation les moyens de la réaliser.

C. Examen des rapports d'évaluation par des organes intergouvernementaux ou des groupes d'experts

1. Examen des rapports d'auto-évaluation

19. Depuis 1986, le secrétariat de la CNUCED présente chaque année au Conseil du commerce et du développement et au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme un rapport sur ses activités d'auto-évaluation. Le Groupe de travail a étudié le dernier en date de ces rapports (TD/B/1225) à sa dix-neuvième session, en février 1990. Les groupes B et D et le Groupe des 77 ont tous salué les efforts faits par la CNUCED en matière d'auto-évaluation. Il a été également décidé au cours de la même session qu'à l'avenir des rapports d'auto-évaluation devraient être présentés tous les deux ans 3/. Le Bureau de coordination et d'évaluation des programmes de la CNUCED entreprend des évaluations indépendantes à la demande des comités de la CNUCED. Il a par exemple présenté un rapport intitulé "Evaluation des activités de coopération technique relatives au système généralisé de préférences et autres lois commerciales" (TD/B/C.5/136) au Comité spécial des préférences à sa dix-huitième session, en 1991. Le Comité, au paragraphe 10 de sa résolution 13 (XVIII) s'est déclaré satisfait de ce rapport d'évaluation.

20. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a présenté en 1989 et en 1990 des rapports d'auto-évaluation à la Conférence des ministres. Dans sa résolution 695 (XXV), la Commission a noté qu'elle avait étudié le rapport d'auto-évaluation de ses programmes (E/ECA/CM.16/30).

21. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU présente de temps à autre des rapports d'évaluation au Comité de l'information. Le dernier rapport, qui portait sur l'Annuaire des Nations Unies (A/AC.198/1991/6), a été examiné par le Comité à sa treizième session, en 1991. La plupart des délégations ont favorablement accueilli les recommandations formulées et le Comité, au paragraphe 1 d) ii) de sa résolution II, a demandé au Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session des progrès réalisés dans leur application 4/, ce que le Secrétaire général a fait dans son rapport sur les questions relatives à l'information (A/46/449).

22. Le PNUE communique à tous les gouvernements son rapport d'évaluation annuel à titre de documentation intersessions.

23. Le Centre du commerce international (CCI) présente des rapports d'évaluation indépendante au Groupe consultatif commun. Son dernier rapport, qui portait sur l'élément "mise au point de produits et développement du marché" de son programme (ITC/AG(XXIV)/123) a été étudié par le Groupe à sa vingt-quatrième session, en 1991. Le Groupe a fait porter ses discussions essentiellement sur les recommandations et les conclusions de ce document et a recommandé au Centre de lui faire rapport le moment venu sur les mesures complémentaires recommandées au cours de la réunion technique et approuvées par le Groupe 5/.

24. Le HCR présente chaque année à son comité exécutif un rapport sur l'évaluation des activités d'assistance. A sa quarante-deuxième session, le

Comité exécutif a exprimé sa satisfaction devant les récapitulatifs des rapports d'évaluation du HCR et demandé que ces récapitulatifs continuent à être mis à sa disposition. Il a demandé au Haut Commissaire de poursuivre ses efforts en vue de garantir que la fonction d'évaluation du Haut Commissariat dispose de ressources suffisantes même en période d'urgence. Il a également réaffirmé sa conviction que l'évaluation tant intérieure qu'extérieure des activités du HCR entreprises de manière professionnelle et indépendante permettrait d'augmenter l'efficacité du programme du HCR et de réaliser des économies en conséquence et a demandé au Haut Commissaire de veiller à ce que les recommandations de l'Unité centrale d'évaluation du HCR soient mises en oeuvre dans toute la mesure du possible et de faire rapport à ce sujet 6/.

25. Le rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'ONU comprend également des récapitulatifs d'évaluations tripartites de projets auxquelles l'ancien Département de la coopération technique du Secrétariat de l'ONU pour le développement participait en tant qu'agent d'exécution du PNUD.

2. Analyse des rapports d'évaluation approfondie

26. Le rapport d'évaluation sur les activités de coopération technique de l'ONUDI financées par le PNUD dans le secteur manufacturier a été établi conjointement par l'ONU, le PNUD et l'ONUDI. Il a été examiné en détail par les organismes intergouvernementaux. C'est ainsi que dans sa décision 84/15, le Conseil d'administration du PNUD a pris acte du rapport de l'Administrateur sur cette évaluation et des parties correspondantes du rapport du CPC. A la section V de sa résolution 1984/61 A, le Conseil économique et social a invité le Conseil d'administration du PNUD et le Conseil du développement industriel de l'ONUDI à examiner attentivement les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation et à appliquer celles des recommandations que les secrétariats du PNUD et de l'ONUDI avaient retenues. Le Comité permanent du Conseil du développement industriel a pris note des recommandations du Conseil économique et social et des observations du secrétariat à ce sujet et demandé au secrétariat de continuer à faire rapport sur l'évolution de la situation 7/. En 1985, l'Administrateur du PNUD a noté que le plan d'action défini dans le document DP/1984/68 et approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 84/15 était conforme, quant au fond, à la résolution 1984/61 du Conseil économique et social 8/. Ainsi, le rapport d'évaluation a fait l'objet d'une attention considérable.

27. A sa vingt-quatrième session, en 1987, la Commission de la population a entendu un exposé oral du Secrétariat sur le rapport d'évaluation et les recommandations dont il avait fait l'objet de la part du CPC. Elle a pris note de ce rapport et des recommandations en demandant qu'il lui soit rendu compte de l'application de ces dernières à sa vingt-cinquième session 9/. A cette session, elle a été informée des résultats de l'examen triennal et a pris note du rapport 10/.

28. Les rapports sur les services informatiques et les systèmes d'information, le programme pour le contrôle des drogues et les activités concernant les questions et politiques de développement n'ont été présentés à aucun organisme intergouvernemental.

29. Le rapport sur les activités relatives aux droits de l'homme a été présenté à la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme en 1990. Dans sa décision 1990/112, celle-ci a pris acte du rapport et a prié le Secrétaire général de le porter à l'attention de tous les organes pertinents de l'ONU en vue d'examiner les mesures à prendre en consultation avec les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées compétentes.

30. Les conclusions et recommandations du CPC sur les rapports d'évaluation des programmes relatifs aux établissements humains ont été présentés (HS/C/13/14/Add.2) à la Commission des établissements humains lors de sa treizième session, en 1991. La Commission n'a pas pris de décision au sujet de ce rapport.

31. Quant aux rapports sur les affaires de désarmement et sur le programme de la Commission économique pour l'Afrique concernant les questions et politiques de développement, il est à noter que l'Assemblée générale n'a entériné les recommandations du CPC visant ces rapports qu'en décembre 1991.

32. Le rapport intermédiaire intitulé "Evaluation approfondie du programme relatif à l'assistance et à la protection internationales accordées aux réfugiés : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés" (E/AC.51/1991/4) a été présenté au Sous-Comité chargé des questions administratives et financières du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire en octobre 1991. Une délégation a suggéré que dans la suite de son étude des activités du HCR, le Groupe central d'évaluation se penche de plus près sur la question de la répartition des charges administratives entre le budget ordinaire de l'ONU et les fonds extrabudgétaires 11/.

33. Il ressort de ce qui précède que les divers organismes intergouvernementaux et organes d'experts ont réagi de manière sensiblement différente aux rapports d'évaluation. Il est bien possible que l'intérêt qu'ils ont porté à ces rapports ait été fonction de la qualité de ces documents et des questions qui y étaient traitées. La manière dont les rapports ont été présentés a également joué, de même que, dans le cas de la programmation centrale des activités relatives aux questions et politiques de développement, l'absence d'un organe spécialisé. En ce qui concerne les documents eux-mêmes, seuls le rapport sur les activités de coopération technique de l'ONUDI financées par le PNUD dans le secteur manufacturier et celui sur le programme relatif aux droits de l'homme ont été communiqués dans leur intégralité aux organes concernés en même temps que les recommandations correspondantes du CPC, et présentés par un représentant du service d'évaluation. A la vingt-quatrième session de la Commission de la population, une délégation a fait observer qu'il aurait fallu mettre davantage l'accent sur l'analyse des conclusions du rapport d'évaluation 12/. Il serait possible d'améliorer la manière dont les rapports et les recommandations du CPC sont communiqués aux autres organismes. Il est également souhaitable de faire participer les organismes intergouvernementaux et les organes d'experts concernés à l'examen des questions et de la méthodologie proposées dans les rapports intermédiaires, comme cela a été fait dans le cas du rapport sur les activités concernant les réfugiés.

III. RESSOURCES CONSACREES A L'EVALUATION

A. Capacité des services d'évaluation

34. Au paragraphe 1 de sa résolution 36/228 B du 18 décembre 1981, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de renforcer les systèmes et services d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies :

- a) En précisant les responsabilités et les tâches des services intéressés;
- b) En préparant des plans précis liés au processus de planification à moyen terme et au cycle budgétaire;
- c) En formulant des directives pour la planification et la conception des programmes et projets afin de faciliter leur évaluation ultérieure;
- d) En formulant et publiant des normes de base pour l'exécution, le contenu et le déroulement de l'évaluation et en veillant à ce que la qualité des produits de cette opération soit soumise à un contrôle constant;
- e) En prenant des mesures appropriées pour que les conclusions des évaluations soient utilisées rapidement et systématiquement dans les décisions de gestion et pour qu'il soit également donné suite aux recommandations issues de ces opérations.

L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, de la suite donnée aux dispositions précitées. Conformément à cette résolution et à d'autres résolutions pertinentes (37/234 du 21 décembre 1982, 38/227 A du 20 décembre 1983, 39/238 du 18 décembre 1984, et 40/240 du 18 décembre 1985) de l'Assemblée générale, une série de rapports sur le renforcement de la capacité des systèmes et des services d'évaluation de l'Organisation a été établie. Le dernier en date de ces rapports (A/41/670) a été présenté à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. D'après les conclusions de cette analyse, l'importance des moyens consacrés à renforcer la capacité d'évaluation des services compétents ne correspondait pas à l'importance que l'Assemblée générale et le Secrétaire général lui-même attribuaient à la fonction d'évaluation en tant que partie intégrante du cycle de planification et de programmation (par. 13). Un tableau indiquait les effectifs de la catégorie des administrateurs prévus pour l'évaluation en 1983 et en août 1986 et inscrits au budget ordinaire. Le tableau 4 ci-après a été établi sur ce modèle à partir des réponses au récent 'questionnaire sur l'évaluation.

35. Six unités administratives, autres que le Groupe central d'évaluation, ont des postes permanents dont les fonctions portent essentiellement sur l'évaluation. Il s'agit de la Commission économique pour l'Afrique, du Centre du commerce international (CCI), du PNUE, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), du HCR et de l'UNRWA, qui, dans leur majorité, s'occupent d'activités opérationnelles. Le Groupe central d'évaluation a été créé par la fusion en 1985 de deux services du siège, le service d'évaluation du Bureau des services financiers et celui du Département des affaires économiques et sociales internationales. Avant la fusion, les

Tableau 4

Postes de la catégorie des administrateurs affectés à l'évaluation et imputés
 au budget ordinaire en 1986, 1991 et 1992 (prévisions)

Chapitre du budget	1986	1991	1992
Chapitre 13 : Département des affaires économiques et sociales internationales	-	1 (P-3) <u>a/</u>	-
Chapitre 14 : Département de la coopération technique pour le développement	- <u>b/</u>	2 (P-5) <u>c/</u>	2 (comme en 1991) <u>c/</u>
Chapitre 15 : CNUCED	3 (D-1, P-4, P-2) <u>a/</u>	3 (D-1, P-4, P-2) <u>a/</u>	3 (comme en 1991) <u>a/</u>
Chapitre 16 : CCI	1 (P-5)	1 (comme en 1986)	1 (comme en 1986)
Chapitre 17 : PNUÉ	2 (P-5, P-4)	2 (comme en 1986)	2 (comme en 1986)
Chapitre 19 : CNUÉH	1 (P-4) <u>d/</u>	1 (P-4) <u>a/</u>	1 (comme en 1991) <u>a/</u>
Chapitre 22 : PNUCID	-	1 (L-4)	3 (D-1 <u>a/</u> , P-4, P-3)
Chapitre 23 : CEA	2 (P-5 <u>d/</u> , P-4 <u>a/</u>)	1 (P-5) <u>d/</u>	1 (P-5)
Chapitre 24 : CESAP	-	1 (P-4)	- <u>b/</u>
Chapitre 25 : CEE	-	- <u>b/</u>	- <u>b/</u>
Chapitre 26 : CEPALC	1 (P-4) <u>d/</u>	-	- <u>e/</u>
Chapitre 27 : CESAO	2 (P-5, P-3)	2 (P-5, P-3) <u>a/</u>	2 (comme en 1991) <u>a/</u>
Chapitre 29 A : HCR	2 (L-5, L-4)	3 (L-5, 2 L-4)	3 (comme en 1986)
Chapitre 29 B : UNRWA	-	3 (P-5, 2 équivalant à P-3)	3 (comme en 1991)
Chapitre 31 : Département de l'information	2 (D-1, P-4) <u>a/</u>	3 (D-1, P-4, P-3) <u>a/</u>	3 (comme en 1991) <u>a/</u>
Chapitre 33 C : Groupe central d'évaluation	4 (D-1, P-5 P-4, P-3) <u>f/</u>	6 (D-1, P-5 2 P-4, 2 P-3)	6 (comme en 1991) <u>e/</u>

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 4)

Note : Les chapitres du budget cités sont ceux de l'exercice biennal 1992-1993; certains d'entre eux seront modifiés en raison de la récente réorganisation des structures. Les évaluations des activités opérationnelles prévues aux chapitres 16 (CCI), 17 (PNUE), 29 A (HCR) et 29 B (UNRWA) sont financées exclusivement par des fonds extrabudgétaires.

a/ Les titulaires remplissent aussi d'autres fonctions.

b/ Les fonctionnaires d'autres services effectuent certains travaux d'évaluation mais à temps partiel seulement.

c/ C'est un fonctionnaire de la classe P-5 qui s'occupe essentiellement de l'évaluation. Les autres fonctionnaires n'y consacrent qu'une faible partie de leur temps.

d/ Postes non renouvelables.

e/ Un poste P-3 du Groupe central d'évaluation a été prêté à la CEPALC pour 1992.

f/ Voir par. 34.

effectifs de ces services étaient de six administrateurs. En 1985 et 1986, il n'y avait plus que quatre postes affectés à ces fonctions; en 1987, on est revenu au nombre de six. Le poste non renouvelable affecté à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 1986-1987, n'ayant jamais été pourvu en raison du gel du recrutement, mais la CEPALC devant disposer de son propre système d'auto-évaluation, un poste du Groupe central d'évaluation lui a été prêté pour 1992.

36. Comme suite aux prescriptions de l'Assemblée générale, le CPC a, pour sa part, recommandé en 1983 que le Service central d'évaluation soit chargé des neuf fonctions ci-après 13/ : a) mise au point des politiques, concepts et objectifs en matière d'évaluation; b) définition du champ d'évaluation et des normes de qualité; c) conseils de méthodologie; d) conseils en matière de procédure et élaboration de listes de contrôle et de modèles; e) surveillance de la qualité et de l'adéquation des évaluations axées sur la gestion et effectuées par les directeurs de programme, et supervision systématique de leur réalisation; f) coordination des plans d'évaluation; g) formation et orientation; h) services centraux d'information; i) réalisation d'évaluations en profondeur à l'intention d'organes intergouvernementaux.

37. Comme l'avait constaté le rapport de 1986 sur le renforcement de la capacité d'évaluation de l'Organisation, les ressources consacrées à l'évaluation étaient insuffisantes pour appliquer pleinement les propositions du paragraphe 1 de la résolution 36/228 B de l'Assemblée générale. En 1988, le Corps commun d'inspection a rappelé dans son analyse de l'établissement des rapports sur l'exécution et les résultats des programmes de l'ONU (A/43/124,

par. 143) que même si le Groupe central d'évaluation n'était doté que de modestes effectifs proportionnellement équivalents à ceux des autres services d'évaluation des Nations Unies, il devrait tout de même avoir une quinzaine de postes d'administrateur. Le Corps commun d'inspection notait également (par. 129) que les évaluations approfondies destinées au CPC mobilisaient une grande partie des effectifs du Groupe central d'évaluation. Des efforts ont été faits, dans la limite des ressources disponibles, pour appliquer à la fois les dispositions de la résolution 36/228 B de l'Assemblée générale et les recommandations du CPC, efforts concernant par exemple la formation et les conseils de méthodologie avec l'établissement d'un manuel d'évaluation. On trouvera ci-après un bref compte rendu des mesures comme suite aux prescriptions de l'Assemblée générale.

38. Dans sa résolution 36/228 B, l'Assemblée générale demande [al. b)] des plans d'évaluation précis liés au processus de planification à moyen terme et au cycle budgétaire. Au cours de la période couverte par le précédent plan à moyen terme, l'auto-évaluation était facultative et effectuée à titre d'essai. Il est prévu que presque tous les sous-programmes seront évalués par les responsables au moins une fois au cours du plan à moyen terme actuel (voir annexe).

39. La résolution prévoit également [al. c)] l'élaboration de directives pour la planification et la formulation des programmes et des projets. Aussi le Groupe central d'évaluation a-t-il toujours inclus la conception des programmes parmi les sujets traités dans les ateliers de formation qu'il a organisés en coopération avec le Service de la formation du Bureau de la gestion des ressources humaines. Des directives restent toutefois à établir.

40. L'Assemblée demande aussi [al. d)] la publication de normes de base pour l'exécution, le contenu et le déroulement du processus d'évaluation et la nécessité de soumettre la qualité des produits de l'évaluation à un contrôle constant. C'est en application de cette disposition et des recommandations faites par le CPC en 1983 que le Manuel d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies a été publié en 1986. D'après une enquête effectuée en 1989 par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Ce manuel était utilisé non seulement par les services du Secrétariat de l'ONU, mais également par l'ensemble des organismes des Nations Unies, qui apportaient des aménagements et des améliorations en fonction de leurs besoins et de leur expérience propres 14/. Toutefois, l'additif portant sur l'évaluation des activités des services communs d'appui qui était prévu n'a pas encore été publié. Il convient également de prévoir des directives pour assurer une évaluation "normative" (c'est-à-dire une évaluation entreprise avant ou pendant l'exécution des programmes). Certes, l'adoption de normes d'évaluation rigides est à éviter en raison de la diversité des activités des organismes des Nations Unies, qui fait que les impératifs ne sont pas les mêmes partout, mais le Groupe central d'évaluation n'en continuera pas moins à étudier les produits de l'auto-évaluation et à s'efforcer de définir une optique commune compte tenu de l'expérience acquise dans toute l'Organisation.

41. L'Assemblée générale demande enfin [al. e)] de prendre des mesures appropriées pour exploiter rapidement et systématiquement les conclusions des évaluations dans les décisions de gestion et pour donner suite aux recommandations faites parallèlement. En ce qui concerne les évaluations

approfondies, un examen triennal a été organisé après chaque évaluation, sauf décision contraire du CPC. Au cours des deux ans écoulés entre l'étude par le CPC des rapports d'évaluation approfondie et la présentation de l'examen triennal, le suivi a été laissé en grande partie à l'initiative des directeurs de programme. S'agissant des conclusions des auto-évaluations, on a étudié plus haut (par. 12) les problèmes dépassant les compétences des directeurs de sous-programmes et qui exigent l'attention des responsables des services centraux de gestion. Outre ces problèmes communs, les rapports d'auto-évaluation mentionnaient des problèmes particuliers dont la solution dépendait du concours d'autres services. Dans ce cas, les fonctionnaires chargés de l'évaluation peuvent servir de catalyseurs, en amenant toutes les parties concernées à coopérer.

42. On voit donc qu'il faut déterminer si les effectifs sont suffisants pour appliquer les prescriptions de l'Assemblée générale, en particulier dans les lieux d'affectation où il n'y a pas actuellement de postes permanents pour les fonctions d'évaluation. A cet égard, il convient de noter que le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session qu'il lui présenterait à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du CPC, une analyse sur le renforcement de la capacité générale d'évaluation 15/.

B. Ressources affectées à l'auto-évaluation

43. Cent vingt-deux unités administratives (souvent du niveau de la division) ont répondu au questionnaire sur le système d'auto-évaluation. Quarante ont déclaré ne pas avoir de difficultés à assurer leur auto-évaluation, 32 n'ont pas répondu à cette question et 50 ont dit rencontrer des difficultés. Trente-huit de ces 50 unités citaient comme principale difficulté l'insuffisance des ressources affectées à l'évaluation, qui les empêchait de procéder à des évaluations plus complètes ou à une analyse plus détaillée des problèmes.

44. Les organismes s'occupant d'activités opérationnelles prévoient généralement des fonds pour l'évaluation dans le budget des programmes ou des projets. Ainsi, l'UNICEF en prévoit dans le budget des programmes interrégionaux et régionaux 16/. Au PNUD, des fonds spéciaux provenant des chiffres indicatifs de planification (CIP) sont obligatoirement inscrits au budget des projets aux fins d'évaluations à mi-parcours et des évaluations finales 17/.

45. En général, le coût de l'auto-évaluation n'est pas présenté ou inscrit séparément au budget ordinaire de l'ONU.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Résumé des principales conclusions

46. Il a été dit plus haut (sect. II) que le pourcentage de sous-programmes évalués au cours de la période 1986-1991 a été faible pour la plupart des unités administratives. L'utilité de l'auto-évaluation comme outil de gestion n'est pas encore reconnue partout. La distinction entre évaluation et planification n'est pas encore très nette pour certains directeurs de programmes, et il est indispensable de poursuivre la formation aux techniques d'évaluation. Mais on constate aussi des progrès dans certains domaines,

notamment dans les unités administratives où des fonctionnaires sont expressément responsables des évaluations, ainsi que pour l'évaluation de certains types de produits (les publications par exemple, et les activités de formation) et de l'exécution. Les rapports d'auto-évaluation dans ces domaines comportent souvent des recommandations précises qui, s'il leur était donné pleinement suite, permettraient d'améliorer grandement l'exécution des sous-programmes, ce qui montre bien que l'auto-évaluation a une raison d'être. Mais les problèmes rencontrés étaient parfois de ceux pour lesquels les directeurs de programme n'avaient pas compétence, et dont l'étude doit donc être laissée aux services ou organes appropriés; ce sont les cas où l'analyse effectuée par l'évaluateur peut être le révélateur.

47. Les éventuels problèmes de la gestion des opérations peuvent être recensés par une auto-évaluation, mais ce n'est pas le cas des problèmes d'orientation - au nombre desquels les questions qui ressortissent à la gestion au sens large, par exemple les objectifs et stratégies - que l'auto-évaluation ne permet pas de traiter convenablement. Il reste donc nécessaire d'effectuer des évaluations approfondies axées sur ces aspects généraux.

48. Pour ce qui est de l'examen des rapport d'évaluation par des organes intergouvernementaux ou d'experts, les principales constatations ont été les suivantes : les unités administratives ont été peu nombreuses à présenter des rapports d'auto-évaluation à leurs organes directeurs. Ces derniers ont bien accueilli cet effort d'évaluation. L'évaluation approfondie est cependant loin d'avoir suscité le même intérêt de la part de tous les organes intergouvernementaux ou organes d'experts auxquels avaient été présentés des rapports d'évaluation approfondie et des recommandations du CPC. Cela tient peut-être à la manière dont ces rapports et recommandations leur avaient été transmis. Ainsi, dans les deux cas où un rapport d'évaluation approfondie était prévu à l'ordre du jour et a été communiqué dans son intégralité, assorti de recommandations du CPC, à l'organe intergouvernemental spécialisé intéressé à qui il a été présenté par un représentant du Groupe central d'évaluation, l'organe directeur a pris des décisions précises. Il y a donc lieu d'améliorer le mode de transmission des rapports d'évaluation et des recommandations correspondantes du CPC aux autres organes et, au début de l'évaluation approfondie, de faire participer plus activement ces derniers à l'examen des problèmes et des méthodes proposées dans les rapports d'évaluation intérimaires.

49. On constate à la section III que le nombre d'unités administratives dotées de postes permanents pour l'évaluation n'a guère changé de 1986 à 1992. Dans le budget ordinaire de l'ONU, à la différence des organismes qui ont des activités opérationnelles (l'UNICEF et le PNUD, par exemple), les évaluations ne font généralement pas l'objet d'une demande de crédits distincte pour chaque programme. Comme il était dit dans le rapport de 1986 sur le renforcement de la capacité d'évaluation de l'ONU, et comme l'expérience l'a confirmé depuis, les ressources allouées pour l'évaluation ne sont pas suffisantes pour qu'on puisse appliquer intégralement les dispositions du premier paragraphe de la résolution 36/228 B de l'Assemblée générale, relative au renforcement des systèmes et services d'évaluation de l'ONU.

50. Il faut noter également que d'autres disciplines intervenant dans la mesure de l'exécution, par exemple la vérification des comptes, jouent

désormais un rôle accru. Il est donc indispensable de coordonner les activités dans ces disciplines non seulement pour éviter qu'elles ne fassent double emploi ou au contraire qu'il y ait des lacunes, mais aussi pour combiner différentes méthodes en vue d'améliorer la productivité des services responsables.

51. On constate aussi que l'évaluation conçue pour aider à la gestion n'étant pas l'instrument le mieux adapté aux préoccupations des organes délibérants, il faut pour compléter ce type d'évaluation interne pratiquer aussi la classique évaluation externe.

B. Recommandations

1. Généralités

52. Pour améliorer la conception des programmes, l'évaluation devra être davantage exploitée au stade de la définition de ceux-ci. Conformément à la disposition 1 c) de la résolution 36/228 B de l'Assemblée générale, il faudra énoncer des directives pour la planification et la formulation des programmes et des projets. On publiera à cet effet une version révisée du Manuel d'évaluation, portant sur les sujets indiqués au paragraphe 54 et sur les méthodes d'évaluation des services communs.

2. Auto-évaluation

53. Certes, les directeurs de programmes ne doivent pas seulement se préoccuper de l'exécution des opérations prévues, mais aussi des résultats. Néanmoins, l'auto-évaluation portera nécessairement sur les aspects "évolutifs" des activités en cours, c'est-à-dire qu'il s'agira surtout d'une évaluation "normative" visant à améliorer l'exécution des opérations. On donnera plus d'importance à l'évaluation des besoins. La collecte des données d'auto-évaluation sera élargie par rapport aux méthodes actuellement en usage dans la plupart des services : on pratiquera, par exemple, l'enquête téléphonique et la recherche directe dans les bases de données informatisées.

54. La formation à l'auto-évaluation devra figurer dans un programme général d'amélioration de la gestion. Celle qui sera assurée par le Service central d'évaluation portera sur tous les sujets énumérés ci-dessus : conception des programmes, notions sous-tendant l'évaluation "normative", évaluation des besoins, méthodes de collecte des données.

55. Les fonctionnaires chargés de l'évaluation aideront plus activement les directeurs d'opérations à définir les programmes et à en améliorer l'exécution, et serviront de catalyseurs pour la solution des problèmes échappant à la compétence des directeurs de programmes.

3. Evaluation approfondie

56. L'évaluation approfondie continuera de porter sur les aspects qui sont visés par la réglementation pertinente, mais on peut avoir à considérer aussi la pertinence de la planification et des systèmes d'auto-évaluation, la coordination, l'utilisation des ressources et d'autres questions de principe.

57. Dans les rapports d'évaluation approfondie, on reformulera au besoin les objectifs et stratégies des programmes considérés. Il y aura lieu d'y suggérer aussi des modalités d'application des recommandations présentées, de manière que le CPC puisse décider de la suite à donner aux recommandations qui ont des incidences financières. Il faudra enfin définir dans ces rapports les domaines d'amélioration de la gestion qui devront retenir toute l'attention d'autres services, par exemple du Service consultatif de gestion, de la Division de vérification interne des comptes et de la Division des services électroniques.

4. Ressources à consacrer à l'évaluation

58. L'Assemblée générale avait réaffirmé dans sa résolution 38/227 la nécessité de renforcer les moyens des services et systèmes d'évaluation des Nations Unies, notamment ceux des commissions régionales, dans les limites des crédits prévus par le Secrétaire général (rapport A/C.5/38/11). Selon ce dernier, les entités qui avaient besoin de renforcer leurs capacités d'évaluation étaient le Département des affaires économiques et sociales internationales, la CESAP, la CEPALC, la CEA, la CNUCED, le CNUEH et le Bureau des services généraux. Actuellement, seules la CNUCED et la CEA ont actuellement des postes d'évaluation permanents.

59. La résolution 36/228 de l'Assemblée générale impose, pour être intégralement appliquée, de renforcer les moyens d'évaluation à la fois dans les services centraux et à l'échelon régional. Des propositions à ce sujet figureront dans les budgets-programmes des exercices biennaux 1994-1995 et suivants.

5. Coordination des activités visant à améliorer l'efficacité

60. La coordination des services qui ont pour mission d'améliorer l'efficacité sera renforcée. Il s'agit notamment du Groupe central d'évaluation, de la Division de la planification des programmes et du budget et de son Groupe central de contrôle, de la Division de vérification interne des comptes et du Service consultatif de gestion, au Siège, ainsi que de services analogues ailleurs.

6. Mesures à porter à l'attention des organes directeurs spécialisés

61. Pour accroître l'intérêt que portent les organes directeurs spécialisés aux évaluations approfondies, on s'efforcera de faire participer activement ces organes à l'évaluation, ce qui est particulièrement important lorsqu'il s'agit de redéfinir les objectifs et les stratégies des programmes en cours. L'une des manières d'accroître l'intérêt de ces organes serait que le président du CPC demande officiellement aux présidents des organes intéressés des observations sur les rapports d'évaluation plutôt que de faire demander ces observations par les services administratifs intéressés.

62. Lorsque les Etats Membres disent explicitement ce qu'ils pensent de l'activité du Secrétariat, cela peut avoir un effet motivant extrêmement marqué. Mais les organes spécialisés ne réservent pas tous dans leurs rapports la même place à l'appréciation du travail du Secrétariat. L'Assemblée générale voudra peut-être demander à tous ces organes d'exposer

plus nettement ce qu'ils pensent de l'activité des services intéressés du Secrétariat.

C. Calendrier des évaluation approfondies

63. Le tableau 5 montre les sujets des évaluations approfondies de 1979 à 1992 et les sujets retenus pour la période 1993-1995. Le calendrier des évaluations approfondies du dernier exercice biennal du plan à moyen terme en cours (1996-1997) reste à établir.

Tableau 5

Evaluations approfondies finales, 1979-1995

1979	Sociétés transnationales
1980	Produits manufacturés
1982	Ressources minérales
1983	Activités du Département de l'information
1984	Activités de coopération technique de l'ONUDI (articles manufacturés) financées par le PNUD
1985	Lutte contre la drogue
1986	Population
1987	Traitement électronique de l'information et systèmes d'information
1989	Questions et politiques de développement Droits de l'homme
1990	Etablissements humains
1991	Désarmement
	Programme de la CEA concernant les questions et politiques de développement
1993	HCR
1994	Développement social
1995	UNRWA (décision à prendre par le CPC en 1993) <u>18/</u>

64. Les programmes ci-après n'ont pas fait jusqu'à présent l'objet d'une évaluation approfondie : Bons offices et rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche et collecte d'informations (programme 1); Affaires

politiques et affaires du Conseil de sécurité (programme 2); Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat (programme 3); Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation (programme 4); Question de Palestine (programme 5); Elimination de l'apartheid (programme 6); Utilisations pacifiques de l'espace (programme 8); Droit international (programme 9); Droit de la mer et affaires maritimes (programme 10); Coopération internationale pour le développement économique et social - questions et politiques générales, y compris la coordination (programme 11); Commerce international (programme 13, les sous-programmes concernant les articles manufacturés et le transfert de technologie ont déjà été évalués); Financement du développement, flux de ressources et dette extérieure (programme 14); Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires et programmes spéciaux (programme 15); Environnement (programme 16); Ressources naturelles (programme 19, le sous-programme concernant les ressources minérales a déjà été évalué); Energie (programme 20); Administration et finances publiques (programme 21); Statistiques (programme 24, certains produits avaient été inclus dans l'évaluation approfondie du programme concernant la population); Redressement, développement et transformation économiques de l'Afrique.

65. S'agissant des programmes régionaux, les sous-programmes consacrés aux sujets ci-après n'ont pas fait l'objet d'une évaluation approfondie : alimentation et agriculture; affaires maritimes; pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires; administration et finances publiques; environnement; développement industriel; commerce international et financement du développement; ressources naturelles; énergie; transports et communications; statistiques; tourisme.

66. Le Comité du programme et de la coordination voudra peut-être s'appuyer sur les éléments qui viennent d'être exposés pour faire ses recommandations concernant les sujets des évaluations approfondies à effectuer en 1996 et 1997.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 16 (A/46/16), par. 478.

2/ Alain J. Barbarie, "Evaluating Government R&D: Beyond 'quality of research'", dans Joseph S. Wholey, Mark A. Abramson and Christopher Bellavita, Performance and Credibility: Developing Excellence in Public and Nonprofit Organizations (Lexington, MA - USA et Toronto: D.C. Heath and Company, 1986), p. 112.

3/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, trente-sixième session, deuxième partie, Supplément No 6 (TD/B/1250; TD/B/WP/69), par. 16, 19, 20, 33 et annexe I (par. 6).

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21), par. 68.

5/ "Rapport du Groupe consultatif commun sur les travaux du Centre du commerce international CNUCED/GATT à sa vingt-quatrième session" (ITC/AG(XXIV)/128), par. 103-106.

6/ Additif au rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 12A (A/46/12/Add.1), par. 32).

7/ "Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-quatrième session concernant les activités de coopération technique entreprises par l'ONUDI dans le domaine des articles manufacturés et financées par le PNUD (E/AC.51/1987/3), par. 13.

8/ Ibid., par. 40.

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1987, Supplément No 3 (E/1987/16; E/CN.9/1987/7), par. 109-112.

10/ Ibid, 1989, Supplément No 6 (E/1989/24; E/CN.9/1987/7), par. 108.

11/ Rapport du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières (E/SC.2/1991/CRP.23), par. 9.

12/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1987, Supplément No 3 (E/1987/16; E/CN.9/1987/7), par. 112.

13/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 38 (A/38/38), partie I, par. 189.

14/ Rapport du Directeur de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur la réunion consultative sur les méthodes d'évaluation des programmes et projets relatifs au rôle des femmes dans le développement (INSTRAW/BT/1990/CRP.1), par. 29, 31.

15/ Note du Secrétaire général sur la capacité d'auto-évaluation de la Commission économique pour l'Afrique (A/C.5/46/37), par. 12.

16/ Voir "Fonds interrégional pour la préparation, la promotion et l'évaluation des programmes" (E/ICEF/1991/P/L.37) et "Appui régional à la préparation, à la promotion et à l'évaluation des programmes (E/ICEF/1991/P/L.38).

17/ Projet de rapport du Comité permanent chargé des questions liées aux programmes sur les travaux de sa réunion intersessions tenue lors de la trente-huitième session du Conseil d'administration (DP/1991/SCPM/L.4), par. 76.

18/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 16 (A/45/16), par. 363. "Le Comité a pris note du rapport [du Secrétaire général sur l'évaluation du programme relatif à l'assistance et à la protection internationales accordées aux réfugiés (E/AC.51/1990/7)], étant entendu que le rapport intérimaire sur l'évaluation de l'UNRWA lui serait présenté en 1993, et qu'une décision serait prise sur le rapport final concernant l'UNRWA à ce moment-là".

ANNEXE

Auto-évaluations prévues durant la période 1992-1997

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel sera effectuée l'auto-évaluation		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
GRAND PROGRAMME I. MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE, DESARMEMENT ET DECOLONISATION				
<u>Programme 1</u>				
Bons offices et rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche et collecte d'informations	3. Recherche et collecte d'informations	X	X	X
<u>Programme 2</u>				
Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	1. Activités du Conseil de sécurité et des commissions politiques	X		
	2. Services touchant les affaires politiques et la sécurité	X		
<u>Programme 3</u>				
Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat	1. Affaires politiques		X	
	2. Affaires de l'Assemblée générale		X	
	3. Affaires du Conseil économique et social et services de secrétariat		X	
<u>Programme 4</u>				
Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation	1. Questions politiques spéciales et coopération régionale		X	
	2. Tutelle et décolonisation		X	
<u>Programme 5</u>				
Question de Palestine	1. Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables		X	
<u>Programme 6</u>				
Elimination de l'apartheid	1. Promotion et coordination de l'action internationale contre l'apartheid	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	2. Diffusion d'informations contre l'apartheid	X		
<u>Programme 7</u>				
Désarmement	1. Délibérations et négociations		X	
	2. Publications, information et campagne mondiale pour le désarmement		X	
	3. Suivi, analyse et études			X
	4. Aide en matière de désarmement aux pays en développement : centres régionaux, bourses d'études, formation et services consultatifs			X
<u>Programme 8</u>				
Utilisations pacifiques de l'espace	1. Utilisations pacifiques de l'espace			X
GRAND PROGRAMME II. APPLICATION, CODIFICATION ET DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL				
<u>Programme 9</u>				
Droit international	1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble			X
	2. Garde, enregistrement et publication des traités	X		
	3. Développement progressif et codification du droit international		X	
	4. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies		X	
	5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel sera effectuée l'auto-évaluation		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
<u>Programme 10</u>				
Droit de la mer et affaires maritimes	1. Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'informations aux Etats			X
	2. Fourniture d'une assistance aux Etats pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer			X
	3. Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention	X		
	4. Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés		X	
	5. Service de la Commission des limites du plateau continental créée par la Convention et d'autres organes intergouver- nementaux et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention			X
GRAND PROGRAMME III. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
<u>Programme 11</u>				
Questions et politiques générales, y compris la coordination	1. Suivi des questions économiques et sociales mondiales			X

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	2. Activités opérationnelles			X
	3. Coordination interorganisations			X
	4. Coordination et orientation d'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social			X
	5. Coordination des politiques et des mesures de lutte contre la faim dans le monde		X	
<u>Programme 45</u>				
Afrique : situation économique critique, redressement et développement	1. Mobilisation des ressources			X
	2. Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers			X
	3. Campagne mondiale de sensibi- lisation à la situation économique critique de l'Afrique			X
GRAND PROGRAMME IV. COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT				
<u>Programme 12</u>				
Questions et politiques relatives au développement mondial	1. Suivi et évaluation des questions et politiques économiques actuelles au niveau mondial			X
	2. Problèmes et perspectives du développement intégré			X
	3. Dette extérieure et développement			X
	4. Mobilisation des ressources financières, fiscalité et esprit d'entreprise		X	

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	5. Perspectives de développement et identification rapide des problèmes naissants			X
	6. Développement et environnement		X	
	7. Analyse à l'échelle du système de domaines spécifiques des programmes économiques et sociaux			X
	8. Coopération interinstitutions		X	
	9. Planification et politiques intégrées en matière de développement	X		
	10. Planification et coordination de la coopération internationale		X	
	11. Conception et exécution de nouveaux programmes intersectoriels			X
<u>Programme 13 a/</u>				
Commerce international	1. Protectionnisme et accès aux marchés		X	
	2. Ajustement structurel et expansion du commerce		X	
	3. Problèmes intersectoriels		X	
	4. Transfert de technologie		X	
	5. Commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents <u>b/</u>			
	6. Produits de base		X	
	7. Coopération économique entre pays en développement	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	8. Transports maritimes et transport multimodal	X		
	9. Gestion des données et facilitation du commerce	X		
	10. Infrastructure institutionnelle, y compris les organismes professionnels, pour la promotion du commerce et le développement des exportations			X
	11. Etude, développement et promotion des produits et des marchés			X
	12. Opérations et techniques d'importation	X		
	13. Mise en valeur des ressources humaines pour la promotion du commerce		X	
<u>Programme 14 a/</u>				
Financement du développement, flux de ressources et dette extérieure	1. Apports extérieurs de capitaux et questions monétaires internationales			X
	2. Problèmes d'endettement et de développement des pays en développement			X
	3. Interdépendance et appui intersectoriel			X
	4. Assurances	X		
<u>Programme 15 a/</u>				
Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux	1. Pays les moins avancés		X	
	2. Pays en développement sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux			X

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
<u>Programme 16</u>				
Environnement	1. Atmosphère			X
	2. Eau	X		
	3. Ecosystèmes terrestres			X
	4. Océans			X
	5. Litosphère	X		
	6. Etablissements humains et environnement	X		
	7. Santé et bien-être de l'homme		X	
	8. Energie, industrie et transports		X	
	9. Evaluation de l'environnement			X
	10. Mesures relatives à la gestion de l'environnement		X	
	11. Sensibilisation aux questions d'environnement			X
	12. Coopération mondiale et régionale		X	
<u>Programme 17</u>				
Science et technique au service du développement	1. Renforcement des capacités endogènes et mobilisation des ressources	X		
	2. Système de prévision technologique avancée		X	
	3. Coordination et harmonisation des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique		X	
	4. Services d'information		X	

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
<u>Programme 18</u>				
Population	1. Analyse des variables démographiques dans le monde		X	
	2. Projections démographiques mondiales	X		
	3. Politique démographique et développement socio-économique		X	
	4. Suivi, examen et évaluation, coordination et diffusion des données démographiques			X
	5. Coopération technique dans le domaine démographique			
<u>Programme 19</u>				
Ressources naturelles	1. Coordination dans le domaine des ressources en eau		X	
	2. Mise en valeur et gestion des ressources en eau	X		
	3. Ressources minérales		X	
	4. Etablissement de levés et de cartes et coopération internationale dans le domaine de la cartographie	X		
<u>Programme 20</u>				
Energie	1. Suivi et analyse des tendances et perspectives énergétiques mondiales et de leur incidence sur le développement		X	
	2. Encouragement de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement		X	
	3. Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables			X

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	4. Evaluation et prospection des ressources énergétiques			X
	5. Planification et gestion de l'énergie	X		
	6. Mise au point et transfert de techniques pour l'exploitation des ressources énergétiques d'importance cruciale			X
<u>Programme 21</u>				
Administration et finances publiques	1. Surveillance des tendances et des faits nouveaux concernant la gestion du secteur public	X		
	2. Mise au point de méthodes et d'arrangements structurels et institutionnels efficaces pour la gestion et la productivité du secteur public		X	
	3. Formation et mise en valeur des ressources humaines aux fins de la gestion du secteur public			X
	4. Mise en place de systèmes budgétaires efficaces et mobilisation de ressources aux fins du développement		X	
	5. Amélioration de la gestion financière du secteur public			X
<u>Programme 22</u>				
Etablissements humains	1. Questions et stratégies mondiales		X	
	2. Politiques et instruments nationaux		X	
	3. Gestion des établissements humains		X	
	4. Ressources financières	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	5. Gestion des terres		X	
	6. Développement et gestion des infrastructures		X	
	7. Production de logements		X	
	8. Secteur du bâtiment		X	
<u>Programme 23</u>				
Sociétés transnationales	1. Adoption d'un code de conduite efficace et d'autres arrangements et accords internationaux relatifs aux sociétés transnationales			X
	2. Moyens de réduire le plus possible les effets négatifs des activités des sociétés transnationales et d'accroître leur contribution au développement	X		
	3. Renforcement de l'aptitude des pays d'implantation en développement à traiter de questions relatives aux sociétés transnationales			X
<u>Programme 24</u>				
Statistiques	1. Mise au point de concepts et de méthodes statistiques à l'intention des Etats Membres		X	
	2. Application des techniques de pointe à la collecte, au traitement et à la diffusion de statistiques intégrées			X
	3. Collecte, compilation et diffusion de statistiques internationales			X
	4. Coordination des programmes de statistiques internationales	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel sera effectuée l'auto-évaluation		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	5. Appui aux activités de coopération technique en matière de statistiques et de traitement des données statistiques	X		
GRAND PROGRAMME V. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL				
<u>Programme 25</u>				
Questions et politiques mondiales dans le domaine social	1. Analyse des questions sociales nouvelles			X
	2. Conception, planification et coordination des politiques sociales			X
	3. La famille dans le processus de développement			X
<u>Programme 26</u>				
Intégration de groupes sociaux	1. Intégration des jeunes au développement			X
	2. Intégration des personnes âgées au développement			X
	3. Intégration des personnes handicapées au développement			X
<u>Programme 27</u>				
Promotion de la femme	1. Egalité			X
	2. Développement			X
	3. Paix			X
	4. Suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme			X
<u>Programme 28</u>				
Contrôle international des drogues <u>c/</u>				

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
<u>Programme 29</u>				
Prévention du crime et justice pénale	1. Collaboration dans la lutte contre la criminalité transnationale			X
	2. Planification de la prévention du crime et administration de la justice pénale			X
	3. Normes en matière de prévention du crime et de justice pénale			X
GRAND PROGRAMME VI. COOPERATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL				
<u>Programme 30</u>				
Coopération régionale pour le développement en Afrique	1. Questions et politiques relatives au développement	X		X
	2. Coopération et intégration économiques		X	
	3. Développement agricole et rural			X
	4. Affaires de la mer		X	
	5. Pays les moins avancés et pays en développement sans littoral et insulaires		X	
	6. Administration publique et affaires fiscales			X
	7. Développement social	X		
	8. Promotion de la femme			X
	9. Environnement et développement	X		
	10. Etablissements humains			X
	11. Développement industriel		X	
	12. Développement du commerce et coopération commerciale			X

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	13. Politiques et stratégies monétaires et financières		X	
	14. Gestion de la dette extérieure de l'Afrique	X		
	15. Ressources naturelles	X		
	16. Energie - sources nouvelles et renouvelables	X		
	17. Science et technique au service du développement		X	
	18. Population	X		
	19. Transports et communications		X	
	20. Tourisme			X
	21. Développement des statistiques		X	
<u>Programme 31</u>				
Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique c/				
<u>Programme 32</u>				
Coopération régionale pour le développement en Europe				
	1. Problèmes et politiques de développement		X	
	2. Alimentation et agriculture (y compris les produits forestiers)	X		
	3. Environnement		X	
	4. Etablissements humains	X		
	5. Développement industriel	X		
	6. Commerce international et financement du développement	X		
	7. Energie	X		
	8. Science et technique	X		

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	9. Transports, communications et tourisme		X	
	10. Statistiques	X		
<u>Programme 33</u>				
Coopération régionale pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes <u>c/</u>				
<u>Programme 34</u>				
Coopération régionale pour le développement en Asie occidentale				
	1. Alimentation et agriculture		X	
	2. Problèmes et politiques de développement		X	
	3. Environnement		X	
	4. Etablissements humains			X
	5. Développement industriel	X		
	6. Commerce international et financement du développement			X
	7. Ressources naturelles	X		
	8. Questions énergétiques			X
	9. Population		X	
	10. Administration et finances publiques	X		
	11. Science et technique			
	12. Développement social et protection sociale			
	13. Intégration des femmes au développement		X	
	14. Statistiques			X
	15. Transports et communications			X

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
GRAND PROGRAMME VII. DROITS DE L'HOMME, LIBERTES FONDAMENTALES ET AFFAIRES HUMANITAIRES				
<u>Programme 35</u>				
Promotion et protection des droits de l'homme	1. Application des instruments internationaux et procédures	X		
	2. Elimination et prévention de la discrimination et protection des minorités et des groupes vulnérables	X		
	3. Services consultatifs et coopération technique		X	
	4. Recherches, études et établis- sment de normes		X	
<u>Programme 36</u>				
Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés e/	1. Instruments internationaux relatifs aux statut des réfugiés et autres instruments			
	2. Réalisation des droits des réfugiés			
	3. Promotion et diffusion des principes du droit applicable aux réfugiés			
	4. Intervention et secours d'urgence, soins et entretien			
	5. Solutions durables			
	6. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient			
<u>Programme 37</u>				
Secours en cas de catastrophe et atténuation des effets des catastrophes et programmes spéciaux d'urgence	1. Coordination des opérations de secours		X	
	2. Atténuation des effets des catastrophes		X	

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	3. Information concernant les catastrophes		X	X
	4. Programmes spéciaux d'urgence <u>f/</u>			
GRAND PROGRAMME VIII. INFORMATION				
<u>Programme 38</u>				
Information	1. Services de promotion	X	X	X
	2. Services d'information	X	X	X
GRAND PROGRAMME IX. SERVICES DE CONFERENCE				
<u>Programme 39</u>				
Services de conférence et bibliothèque	1. Edition et documents officiels	X		
	2. Service des séances, interprétation et rédaction des procès-verbaux de séance			X
	3. Services de traduction		X	
	4. Services de publication	X		
	5. Services d'information des bibliothèques			X
GRAND PROGRAMME X. SERVICES ADMINISTRATIFS				
<u>Programme 40</u>				
Direction administrative et gestion	1. Vérification interne des comptes	X	X	X
	4. Politique d'innovation technique	X	X	X
<u>Programme 41</u>				
Gestion des ressources humaines	1. Planification et analyse des politiques			X
	2. Recrutement, affectations et organisation des carrières			

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
	3. Administration et formation du personnel		X	
	4. Services médicaux et assistance au personnel			X
<u>Programme 42</u>				
Planification des programmes, budget et finances	1. Gestion financière et systèmes de contrôle		X	
	2. Recouvrement et suivi des contributions		X	
	3. Comptabilité générale et information financière		X	
	4. Services de trésorerie		X	
	5. Planification, budgétisation et contrôle de l'exécution des programmes		X	
	6. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix		X	
	7. Evaluation et conseils de gestion			X
<u>Programme 43</u>				
Services généraux	1. Sécurité et sûreté	X		
	2. Services d'appui informatique			X
	3. Appui aux opérations hors Siège <u>f</u> /			
	4. Services des activités commerciales, des achats et des transports		X	
	5. Exploitation et entretien des installations et travaux de construction		X	
	6. Gestion des archives et des dossiers		X	

Programme	Sous-programme	Exercice biennal durant lequel <u>sera effectuée l'auto-évaluation</u>		
		1992-1993	1994-1995	1996-1997
<u>Programme 44</u>				
Services destinés au public	1. Vente d'articles philatéliques		X	
	2. Médailles commémoratives et articles-cadeaux			X
	3. Vente des publications des Nations Unies		X	
	4. Services destinés aux visiteurs	X	X	X

a/ Sous réserve des éventuelles révisions qui pourraient être nécessaires à la suite de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

b/ Maintenu seulement à titre d'élément de référence dans le plan à moyen terme 1992-1997 (Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), vol. I).

c/ Le calendrier des auto-évaluations sera établi après révision en 1992 de la structure du programme.

d/ Le calendrier des auto-évaluations sera établi lorsque le système d'évaluation de la CEPALC aura été mis sur pied.

e/ Il n'y a pas d'évaluation au niveau des sous-programmes.

f/ L'exercice biennal durant lequel aura lieu l'auto-évaluation sera déterminé ultérieurement.
